

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 11/01/2024

Reçu en préfecture le 11/01/2024

Publié le

ID : 029-252902655-20240109-2024_001-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 09 janvier 2024

Délibération
2024-001
Date de la convocation
02 janvier 2024

Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 16 Pouvoirs : 1 Votants : 17

L'an 2024 et le 09 janvier à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents :

Douarnenez Communauté : Mme Marie-Pierre BARIOU, Mme Marie-Thérèse HERNANDEZ, Mme Jocelyne POITEVIN.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Mme Josiane KERLOC'H, M. Philippe RONARC'H, M. Yves LE GUELLEC, M. Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : M. Yannick LE MOIGNE, M. Jean-Edern AUBREE, Mme Jocelyne LE RHUN, M. Bruno JULLIEN, M. Daniel LE PRAT, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Danielle BOURHIS

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : M. Burno BUREL, Mme Solène JULIEN-LE MAO.

Absents excusés : M Stéphane LE DOARE, M Denis STEPHAN, M. Yves CANEVET, M. Jean-Claude DUPRE, M. Christian BODERE, M. Stéphane MOREL, M. Cyrille LE CLEAC'H, M. Gilles SERGENT, M. Georges CASTEL, Mme Nadine KERSAUDY, M. Jacques CARIOU, Mme Emmanuelle RASSENEUR, M. Dominique BOUCHERON, M. François GUET.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Florence CROM (pouvoir à Marie-Pierre BARIOU).

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Marie-Pierre BARIOU a été élue secrétaire de séance.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, un débat a lieu au comité syndical, sur les orientations budgétaires (Art L. 2312-1 du CGCT).

Ce débat a pour objectif d'introduire une discussion sur la stratégie financière et budgétaire du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement dans le cadre de la préparation du budget 2024, et d'informer sur la situation financière de la structure.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire ne fait pas l'objet d'un vote par le comité syndical. Ce dernier est invité à prendre acte de la tenue du débat.

M. le Président présente le Rapport d'Orientation Budgétaire aux membres du comité syndical et ouvre le débat.

Vu l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales,
Considérant les éléments du rapport d'orientations budgétaires,

Le Comité syndical, après en avoir débattu,
PREND ACTE des orientations budgétaires présentées au titre de l'année 2024.

Pour extrait conforme
Yannick LE MOIGNE, Président

